



TT GÉOMÈTRES EXPERTS



ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION

SIÈGE SOCIAL

10 RUE MERCOEUR
75011 PARIS

TÉL. 01 42 06 03 85
FAX 01 42 06 88 30

www.ttge.fr

S.C.O.P. – S.A.

TECHNIQUES TOPO
RCS PARIS 642 019 038
SIREN 642 019 038
APE 7112 A
N° TVA Intracommunautaire
FR 03 64 201 19 038

CONCERNANT L'IMMEUBLE SIS

52, rue de la Réunion

75020 PARIS

CADASTRÉ SECTION DO

PARCELLE N° 13

DOSSIER N° P17092

22 janvier 2017





SOMMAIRE :

- État descriptif de division en copropriété.
- Tableaux récapitulatifs des quotes-parts de parties communes générales et des quotes-parts de parties communes spéciales de bâtiment.
- Plans.

DESIGNATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER :

L'assiette de la présence copropriété, objet des présentes, figurant au cadastre de la commune de PARIS, vingtième arrondissement, section DO, parcelle n° 13, sise 52 rue de la Réunion, a une contenance cadastrale de deux ares et soixante-seize centiares (2a 76ca).

Elle est confinée :

- Au Nord, par les parcelles cadastrées section DO n° 231 et 232 ;
- A l'Est, par les parcelles cadastrées section DO n° 219 et 236 ;
- Au Sud, par les parcelles cadastrées section DO n° 11 et 219 ;
- A l'Ouest, par la rue de la Réunion.

Section	N°	Adresse	Contenance cadastrale
DO	13	52, rue de la Réunion	2a 76ca



DESCRIPTION :

○ Description de l'ensemble immobilier :

L'immeuble comprend deux lots à usage commercial, seize lots à usage de logement, un lot à usage de water-closet, un lot à usage de débarras et un lot à usage de cave soit vingt-et-un lots au total (21).

L'immeuble dispose d'un accès piéton depuis la rue de la Réunion.

L'ensemble immobilier est constitué par :

- Un bâtiment sur rue, nommé « A », élevé sur sous-sol partiel, d'un rez-de-chaussée et de trois étages ;
- Un bâtiment sur cour, nommé « B », élevé sur rez-de-chaussée, de quatre étages ;
- Un bâtiment nommé « C », dans la cour et contigu au bâtiment A, élevé d'un rez-de-chaussée uniquement ;
- Un bâtiment nommé « D », dans la cour et contigu au bâtiment A, élevé d'un rez-de-chaussée uniquement ;
- Deux cours.

Désignation par niveau au sein du bâtiment « A » :

. *Au rez-de-chaussée :*

- Un hall d'entrée ;
- Un local commercial privatif ;
- Une partie de local commercial privatif ;
- Un escalier privatif desservant une cave privative au sous-sol ;
- Un escalier desservant les niveaux supérieurs ;

. *Au premier étage :*

- Un logement privatif ;
- Un palier ;
- Un escalier desservant le niveau inférieur et les niveaux supérieurs ;

. *Au deuxième étage :*

- Un logement privatif ;
- Un palier ;
- Un escalier desservant les niveaux inférieurs et le niveau supérieur ;

. *Au troisième étage :*

- Un logement privatif ;
- Un palier ;
- Un escalier desservant les niveaux inférieurs ;

. *Au sous-sol :*

- Une cave privative ;



Désignation par niveau au sein du bâtiment « B » :

. *Au rez-de-chaussée :*

- Un hall ;
- Deux logements privatifs ;
- Un escalier desservant les niveaux supérieurs ;

. *Au premier étage :*

- Deux logements privatifs ;
- Un water-closet privatif ;
- Un palier ;
- Un escalier desservant le niveau inférieur et les niveaux supérieurs ;

. *Au deuxième étage :*

- Trois logements privatifs ;
- Un palier ;
- Un escalier desservant les niveaux inférieurs et les niveaux supérieurs ;

. *Au troisième étage :*

- Trois logements privatifs ;
- Un palier ;
- Un escalier desservant les niveaux inférieurs et le niveau supérieur ;

. *Au quatrième étage :*

- Trois logements privatifs ;
- Un palier ;
- Un escalier desservant les niveaux inférieurs ;

Désignation par niveau au sein du bâtiment « C » :

. *Au rez-de-chaussée :*

- Un débarras privatif

Désignation par niveau au sein du bâtiment « D » :

. *Au rez-de-chaussée :*

- Une partie de local commercial privatif

o **Plans :**

Les plans ont été dressés par le cabinet TT Géomètre-Expert à Paris, en date janvier 2017 conformément aux mesurages réalisés de mars à novembre 2017.



ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION



DIVISION DE L'IMMEUBLE – COMPOSITION DES LOTS :

L'immeuble est divisé en vingt-et-un lots, numérotés de 1 à 6 – 100 à 113 et 200, comprenant chacun des parties privatives affectées à l'usage exclusif et particulier de son propriétaire et des quotes-parts indivises des parties communes de l'ensemble immobilier.

Les lots composant l'immeuble sont ci-après désignés conformément à l'état descriptif de division établi par le cabinet TT Géomètre-Expert, littéralement retranscrit ci-dessous.

o Désignation des lots :

- Lot n° 1 -

Au rez-de-chaussée du bâtiment « A », accessible depuis la rue de la Réunion, porte à gauche de la porte principale de l'immeuble, un local commercial comprenant une boutique et les :

QUARANTE-QUATRE / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 44 / 1 000^{ème}

QUATRE-VINGT-DIX / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « A » :

..... 90 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame violette).

Sous réserve de l'obtention des potentielles autorisations administratives nécessaires au changement d'affectation passant d'une nature d'habitation à une nature de local commercial, et ceci en parallèle du présent document.

- Lot n° 2 -

Au rez-de-chaussée des bâtiments « A » et « D », accessible depuis la rue de la Réunion, porte à droite de la porte principale de l'immeuble, ou par la cour 1, un local commercial comprenant une boutique et une arrière-boutique et les :

QUATRE-VINGT-TREIZE / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 93 / 1 000^{ème}

CENT QUARANTE / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « A » :

..... 140 / 1 000^{ème}

MILLE / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « D » :

..... 1 000 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame orange).

Sous réserve de l'obtention des potentielles autorisations administratives nécessaires à l'extension du lot n° 2 (arrière-boutique) dans la cour.

**- Lot n° 3 -**

Au premier étage du bâtiment « A », un logement comprenant une entrée, un séjour, une chambre, un coin nuit, une cuisine, une salle de bains avec water-closet et les :

CENT VINGT-DEUX / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 122 / 1 000^{ème}

DEUX CENT CINQUANTE-SIX / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « A » :

..... 256 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame bleue).

- Lot n° 4 -

Au deuxième étage du bâtiment « A », un logement comprenant une entrée, un séjour, deux chambres, un coin nuit, une cuisine, une salle d'eau avec water-closet et les :

CENT VINGT / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 120 / 1 000^{ème}

DEUX CENT CINQUANTE-DEUX / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « A » :

..... 252 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame rose).

- Lot n° 5 -

Au troisième étage du bâtiment « A », un logement comprenant une entrée, un séjour, deux chambres, un coin nuit, une cuisine, une salle de bains avec water-closet et les :

CENT DIX-HUIT / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 118 / 1 000^{ème}

DEUX CENT QUARANTE-HUIT / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « A » :

..... 248 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame orange).

- Lot n° 6 -

Au sous-sol du bâtiment « A », deuxième porte droite dans le hall de l'immeuble, une cave desservie par un escalier privatif et les :

HUIT / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 8 / 1 000^{ème}

QUATORZE / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « A » :

..... 14 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame bleue).

**- Lot n° 100 -**

Au rez-de-chaussée du bâtiment « B », porte gauche, un logement comprenant une entrée, un salon, une chambre, une cuisine, une salle d'eau avec water-closet, un rangement et les :

CINQUANTE-QUATRE / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 54 / 1 000^{ème}

CENT NEUF / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « B » :

..... 109 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame bleue).

- Lot n° 101 -

Au rez-de-chaussée du bâtiment « B », porte gauche, un logement comprenant une entrée, une pièce à vivre, une cuisine, une salle d'eau avec water-closet et les :

TRENTE-CINQ / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 35 / 1 000^{ème}

SOIXANTE-NEUF / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « B » :

..... 69 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame rose).

- Lot n° 102 -

Au premier étage du bâtiment « B », porte gauche sur le palier, un logement comprenant une entrée, un salon, une salle à manger avec placard, deux coins nuit, une cuisine, une salle d'eau avec water-closet et les :

SOIXANTE-TREIZE / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 73 / 1 000^{ème}

CENT QUARANTE-SEPT / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « B » :

..... 147 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame verte).

- Lot n° 103 -

Au premier étage du bâtiment « B », à droite sur le palier, porte face, un logement comprenant une entrée, une pièce à vivre, une cuisine, un rangement et les :

TRENTE-CINQ / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 35 / 1 000^{ème}

SOIXANTE-NEUF / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « B » :

..... 69 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame violette).

**- Lot n° 104 -**

Au premier étage du bâtiment « B », à droite sur le palier, porte droite, un water-closet et les :

TROIS / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 3 / 1 000^{ème}

SIX / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « B » :

..... 6 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame orange).

- Lot n° 105 -

Au deuxième étage du bâtiment « B », porte gauche sur le palier, un logement comprenant une entrée, une pièce à vivre, une cuisine, une salle d'eau avec water-closet et les :

TRENTE-SIX / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 36 / 1 000^{ème}

SOIXANTE-TREIZE / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « B » :

..... 73 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame bleue).

- Lot n° 106 -

Au deuxième étage du bâtiment « B », porte face sur le palier, un logement comprenant une entrée, une pièce à vivre, une cuisine, une salle d'eau avec water-closet et les :

TRENTE-DEUX / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 32 / 1 000^{ème}

SOIXANTE-CINQ / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « B » :

..... 65 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame verte).

- Lot n° 107 -

Au deuxième étage du bâtiment « B », porte droite sur le palier, un logement comprenant une entrée, une pièce à vivre, une cuisine, une salle d'eau avec water-closet, un rangement et les :

TRENTE-CINQ / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 35 / 1 000^{ème}

SOIXANTE-ET-ONZE / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « B » :

..... 71 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame violette).

**- Lot n° 108 -**

Au troisième étage du bâtiment « B », porte gauche sur le palier, un logement comprenant une entrée, une pièce à vivre, une cuisine, une salle d'eau avec water-closet et les :

TRENTE-QUATRE / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 34 / 1 000^{ème}

SOIXANTE-DIX / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « B » :

..... 70 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame rose).

- Lot n° 109 -

Au troisième étage du bâtiment « B », porte face sur le palier, un logement comprenant une entrée, une pièce à vivre, une cuisine, une salle d'eau avec water-closet et les :

TRENTE / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 30 / 1 000^{ème}

SOIXANTE-DEUX / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « B » :

..... 62 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame bleue).

- Lot n° 110 -

Au troisième étage du bâtiment « B », porte droite sur le palier, un logement comprenant une entrée, une pièce à vivre, une cuisine, une salle d'eau avec water-closet, un rangement et les :

TRENTE-TROIS / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 33 / 1 000^{ème}

SOIXANTE-HUIT / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « B » :

..... 68 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame verte).

- Lot n° 111 -

Au quatrième étage du bâtiment « B », porte gauche sur le palier, un logement comprenant une entrée, une pièce à vivre, une cuisine, une salle d'eau avec water-closet et les :

TRENTE-DEUX / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 32 / 1 000^{ème}

SOIXANTE-SEPT / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « B » :

..... 67 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame violette).

**- Lot n° 112 -**

Au quatrième étage du bâtiment « B », porte face sur le palier, un logement comprenant une entrée, une pièce à vivre, une cuisine, une salle d'eau avec water-closet et les :

VINGT-HUIT / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 28 / 1 000^{ème}

CINQUANTE-NEUF / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « B » :

..... 59 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame orange).

- Lot n° 113 -

Au quatrième étage du bâtiment « B », porte droite sur le palier, un logement comprenant une entrée, une pièce à vivre, une cuisine, une salle d'eau avec water-closet, un rangement et les :

TRENTE-ET-UN / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 31 / 1 000^{ème}

SOIXANTE-CINQ / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « B » :

..... 65 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame rose).

- Lot n° 200 -

Dans la cour 1, porte gauche en sortant du bâtiment « A », un débarras et les :

QUATRE / MILLIÈMES des parties communes générales :

..... 4 / 1 000^{ème}

MILLE / MILLIÈMES des parties communes spéciales de bâtiment « C » :

..... 1 000 / 1 000^{ème}

La situation de ce lot est précisée sur le plan ci-après annexé (trame verte).

Sous réserve de l'obtention des potentielles autorisations administratives nécessaires à la création du lot n°3 dans la cour.

TABLEAUX RECAPITULATIFS :

L'état descriptif de division qui précède est résumé dans le tableau récapitulatif établi par le cabinet TT Géomètres-Experts, Géomètre-Expert à Paris, conformément à l'article 71 du décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955, modifié par le décret n° 59-89 du 7 janvier 1959, pris pour l'application du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955, portant réforme de la publicité foncière.

Etat descriptif de division en copropriété dont l'assiette foncière est définie par la parcelle cadastrée section DO n° 13 à PARIS (Ile-de-France).

o Quotes-parts de parties communes générales :

Numéro du lot	Bâtiment	Esc.	Etage	Nature du lot	Quotes-parts de parties communes générales
1	A	Unique	R.d.C.	Local commercial	44
2	A et D	Unique	R.d.C.	Local commercial	93
3	A	Unique	1 ^{er}	Logement	122
4	A	Unique	2 ^{ème}	Logement	120
5	A	Unique	3 ^{ème}	Logement	118
6	A	Unique	Sous-sol	Cave	8
100	B	Unique	R.d.C.	Logement	54
101	B	Unique	R.d.C.	Logement	35
102	B	Unique	1 ^{er}	Logement	73
103	B	Unique	1 ^{er}	Logement	35
104	B	Unique	1 ^{er}	Water-closet	3
105	B	Unique	2 ^{ème}	Logement	36
106	B	Unique	2 ^{ème}	Logement	32
107	B	Unique	2 ^{ème}	Logement	35
108	B	Unique	3 ^{ème}	Logement	34
109	B	Unique	3 ^{ème}	Logement	30
110	B	Unique	3 ^{ème}	Logement	33
111	B	Unique	4 ^{ème}	Logement	32
112	B	Unique	4 ^{ème}	Logement	28
113	B	Unique	4 ^{ème}	Logement	31
200	C	-	R.d.C.	Débarras	4
TOTAL :					1 000



○ Quotes-parts de parties communes spéciales au bâtiment « A » :

Numéro du lot	Bâtiment	Esc.	Etage	Nature du lot	Quotes-parts de parties communes spéciales bâtiment « A »
1	A	Unique	R.d.C.	Local commercial	90
2	A et D	Unique	R.d.C.	Local commercial	140
3	A	Unique	1 ^{er}	Logement	256
4	A	Unique	2 ^{ème}	Logement	252
5	A	Unique	3 ^{ème}	Logement	248
6	A	Unique	Sous-sol	Cave	14
TOTAL :					1 000



○ Quotes-parts de parties communes spéciales au bâtiment « B » :

Numéro du lot	Bâtiment	Esc.	Etage	Nature du lot	Quotes-parts de parties communes spéciales bâtiment « B »
100	B	Unique	R.d.C.	Logement	109
101	B	Unique	R.d.C.	Logement	69
102	B	Unique	1 ^{er}	Logement	147
103	B	Unique	1 ^{er}	Logement	69
104	B	Unique	1 ^{er}	Water-closet	6
105	B	Unique	2 ^{ème}	Logement	73
106	B	Unique	2 ^{ème}	Logement	65
107	B	Unique	2 ^{ème}	Logement	71
108	B	Unique	3 ^{ème}	Logement	70
109	B	Unique	3 ^{ème}	Logement	62
110	B	Unique	3 ^{ème}	Logement	68
111	B	Unique	4 ^{ème}	Logement	67
112	B	Unique	4 ^{ème}	Logement	59
113	B	Unique	4 ^{ème}	Logement	65
TOTAL :					1 000



- Quotes-parts de parties communes spéciales au bâtiment « C » :

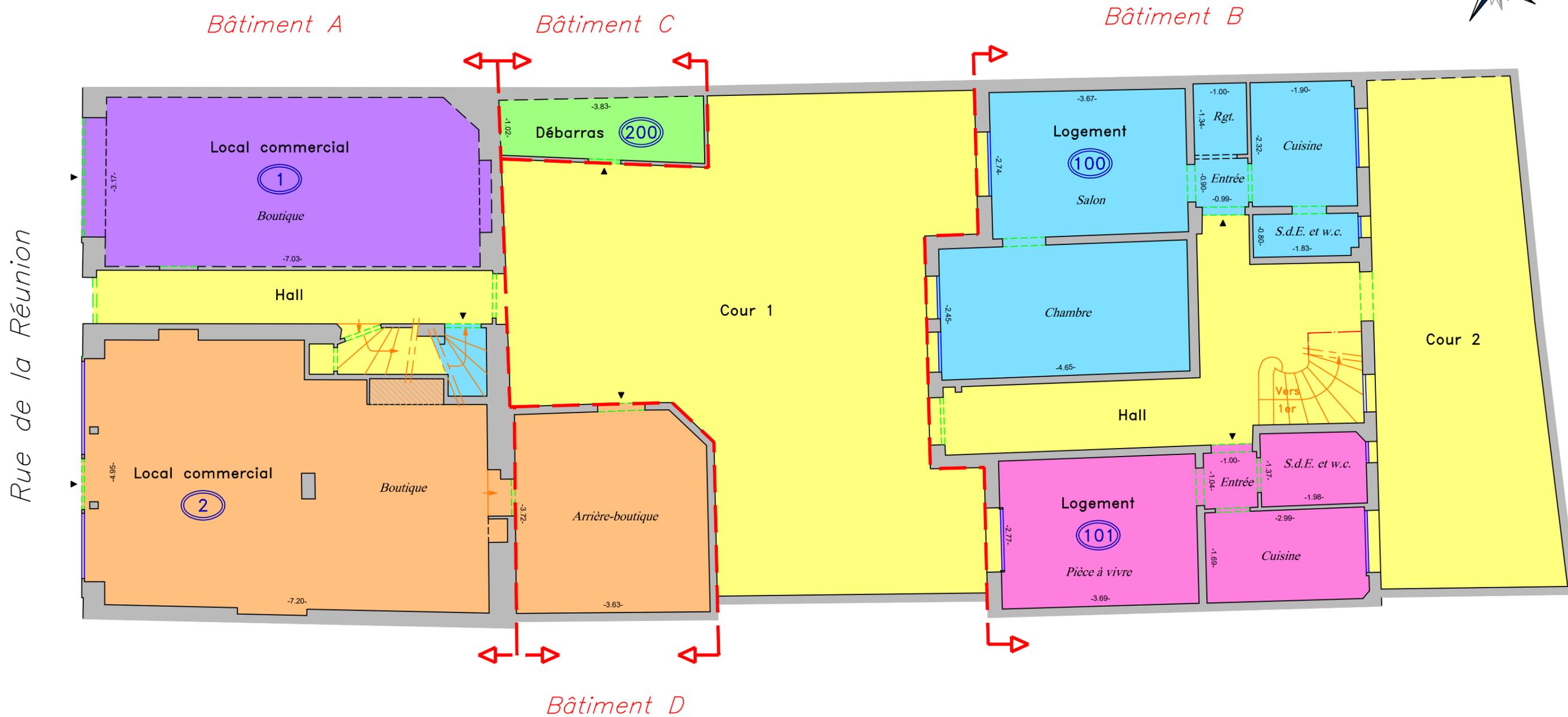
Numéro du lot	Bâtiment	Esc.	Etage	Nature du lot	Quotes-parts de parties communes spéciales bâtiment « C »
200	C	-	R.d.C.	Débarras	1 000
TOTAL :					1 000

- Quotes-parts de parties communes spéciales au bâtiment « D » :

Numéro du lot	Bâtiment	Esc.	Etage	Nature du lot	Quotes-parts de parties communes spéciales bâtiment « D »
2	A et D	Unique	R.d.C.	Local commercial	1 000
TOTAL :					1 000



PLANS



P17092 - Plans.dwg

AFFAIRE-P17092

CLIENT :
 SCI du 52, rue de la Réunion
 52, rue de la Réunion
 75020 PARIS

PARIS - 20ème arrondissement
 52, rue de la Réunion

PLAN DE COPROPRIÉTÉ
 Rez-de-Chaussée

ECHELLE DE SORTIE : 1/75°
 ECHELLE DE PRECISION : 1/100°

OBSERVATIONS & NOTAS :

Les plans d'intérieur à l'échelle du 1/100° sont établis afin de permettre la gestion des locaux, ils ne peuvent être utilisés dans le cadre d'études liées à la réhabilitation ou à la restructuration des locaux qui nécessiteraient des plans d'intérieur à l'échelle du 1/50°.

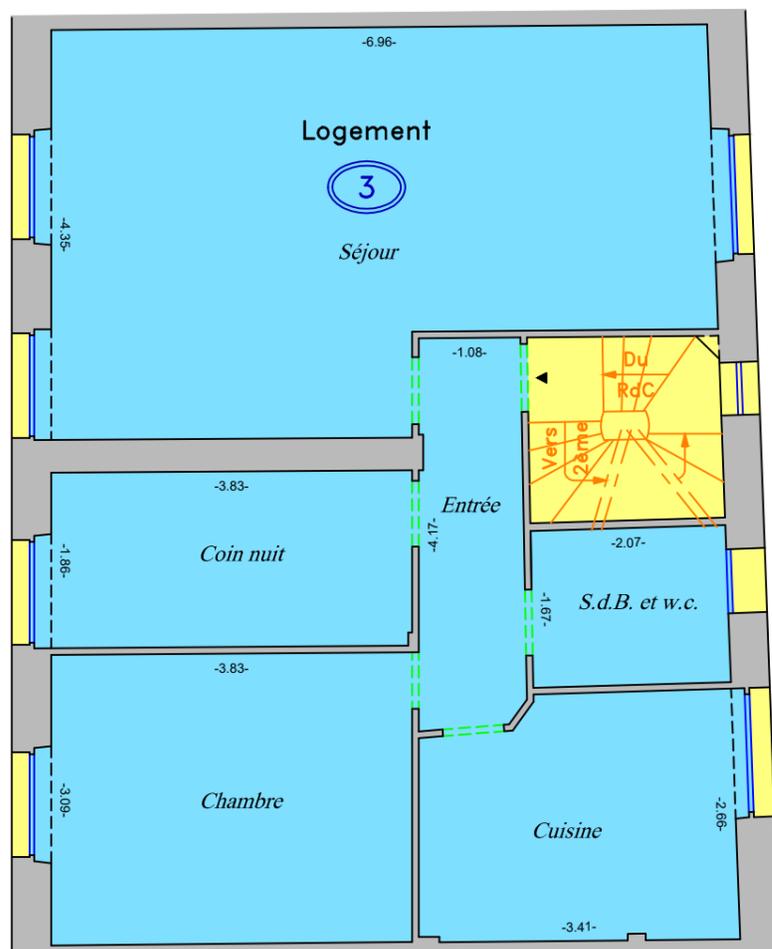
INDICE	A
DATE	22/01/2017
DESSINE PAR	D.D.
VERIFIE PAR	W.H.



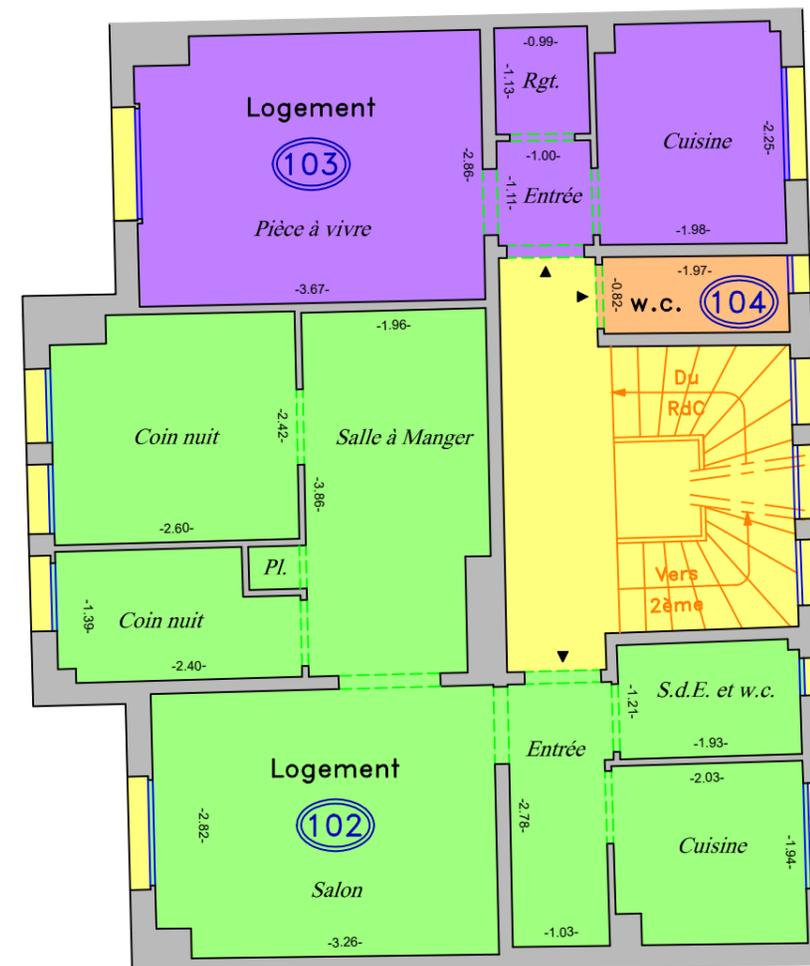
AGENCE DE PARIS
 10 rue Merveur
 75011 PARIS
 Tél. 01 42 06 03 85
 Fax. 01 42 06 88 30
 paris@tge.fr



Bâtiment A



Bâtiment B



P17092 - Plans.dwg

AFFAIRE-P17092

CLIENT :
SCI du 52, rue de la Réunion
52, rue de la Réunion
75020 PARIS

PARIS - 20ème arrondissement
52, rue de la Réunion

PLAN DE COPROPRIÉTÉ
1er Étage

ECHELLE DE SORTIE : 1/75°
ECHELLE DE PRECISION : 1/100°

OBSERVATIONS & NOTAS :

Les plans d'intérieur à l'échelle du 1/100° sont établis afin de permettre la gestion des locaux, ils ne peuvent être utilisés dans le cadre d'études liées à la réhabilitation ou à la restructuration des locaux qui nécessiteraient des plans d'intérieur à l'échelle du 1/50°.

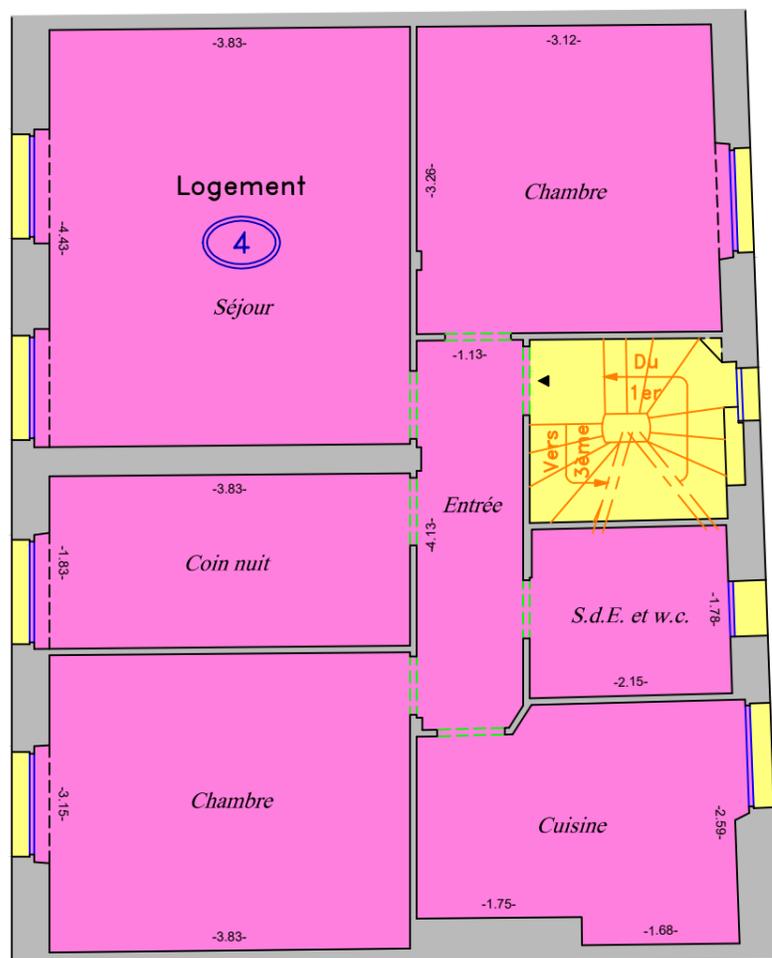
INDICE	A
DATE	22/01/2017
DESSINE PAR	D.D.
VERIFIE PAR	W.H.



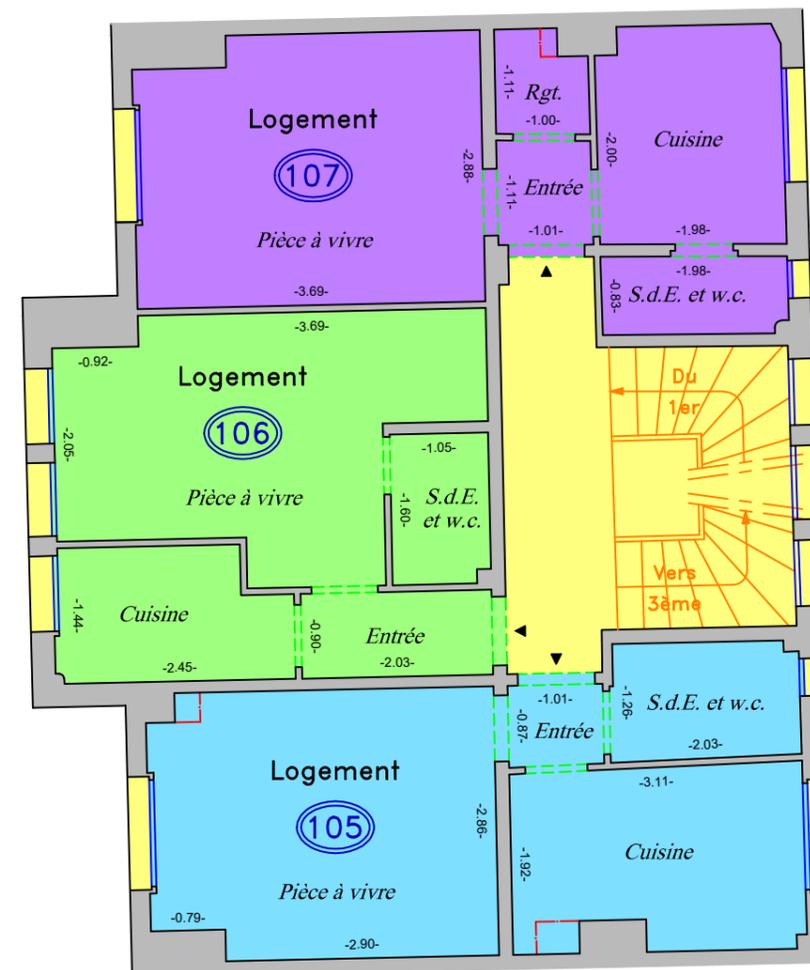
AGENCE DE PARIS
10 rue Mercœur
75011 PARIS
Tél. 01 42 06 03 85
Fax. 01 42 06 88 30
paris@tge.fr



Bâtiment A



Bâtiment B



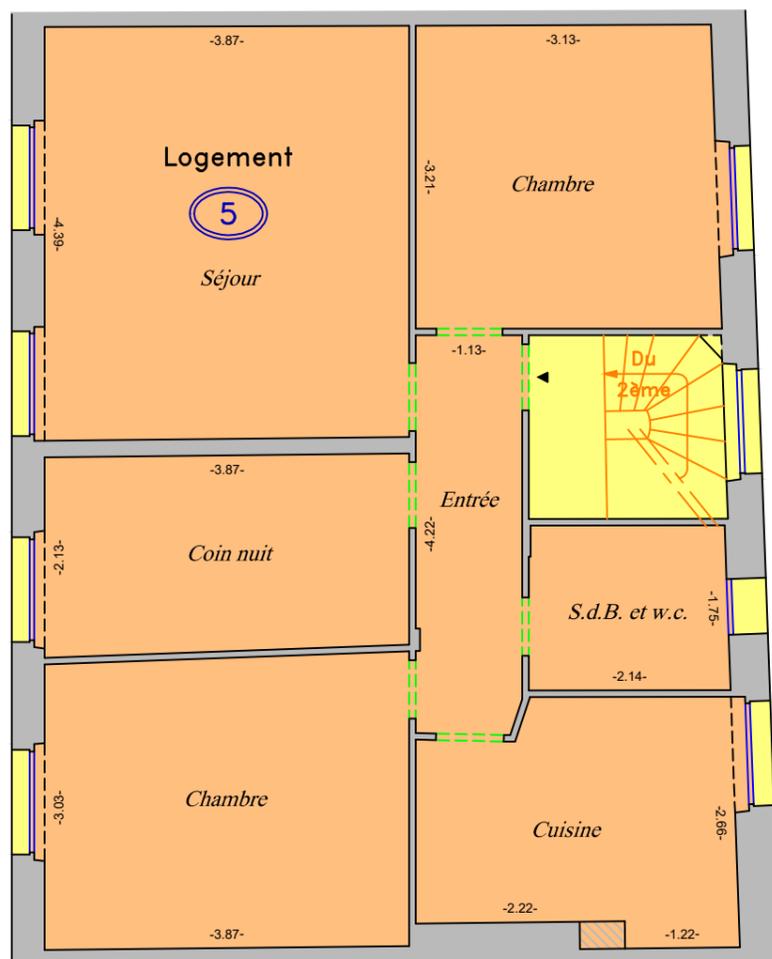
P17092 - Plans.dwg

AFFAIRE-P17092

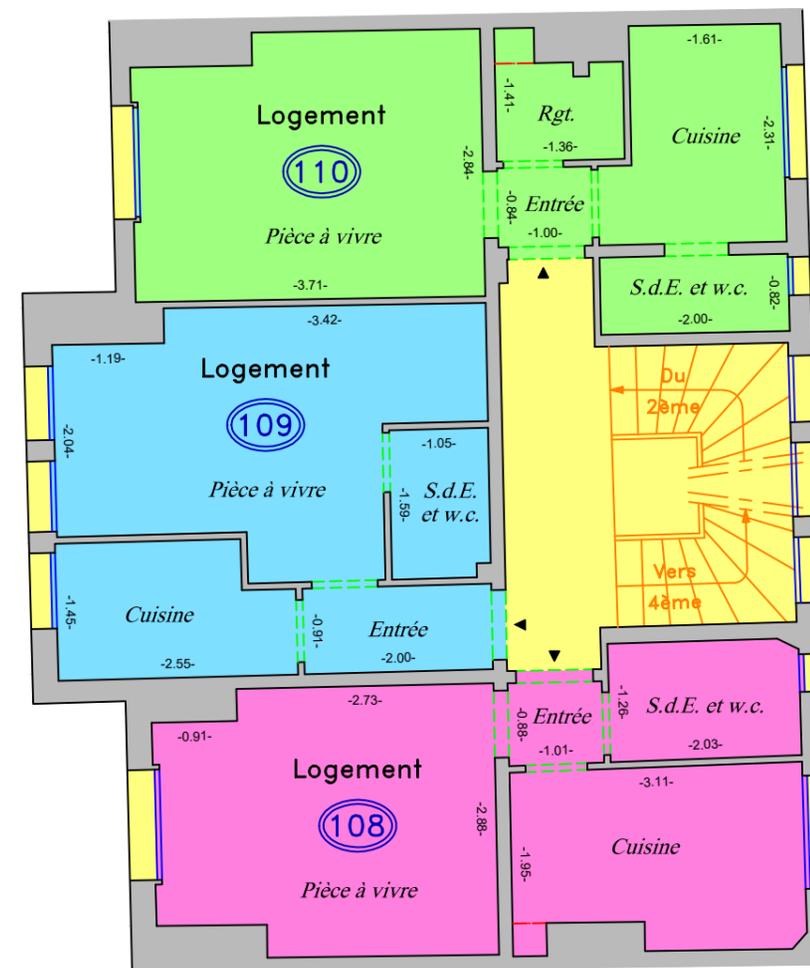
<p>CLIENT : SCI du 52, rue de la Réunion 52, rue de la Réunion 75020 PARIS</p>	<p>PARIS - 20ème arrondissement 52, rue de la Réunion</p> <p>PLAN DE COPROPRIÉTÉ 2ème Étage</p> <p>ECHELLE DE SORTIE : 1/75° ECHELLE DE PRECISION : 1/100°</p>	<p>OBSERVATIONS & NOTAS :</p> <p>Les plans d'intérieur à l'échelle du 1/100° sont établis afin de permettre la gestion des locaux, ils ne peuvent être utilisés dans le cadre d'études liées à la réhabilitation ou à la restructuration des locaux qui nécessiteraient des plans d'intérieur à l'échelle du 1/50°.</p>	<p>INDICE A</p> <p>DATE 22/01/2017</p> <p>DESSINE PAR D.D.</p> <p>VERIFIE PAR W.H.</p>	 <p>TT GÉOMÈTRES EXPERTS</p> <p>AGENCE DE PARIS 10 rue Mercœur 75011 PARIS Tél. 01 42 06 03 85 Fax. 01 42 06 88 30 paris@tge.fr</p>
--	--	---	--	--



Bâtiment A



Bâtiment B



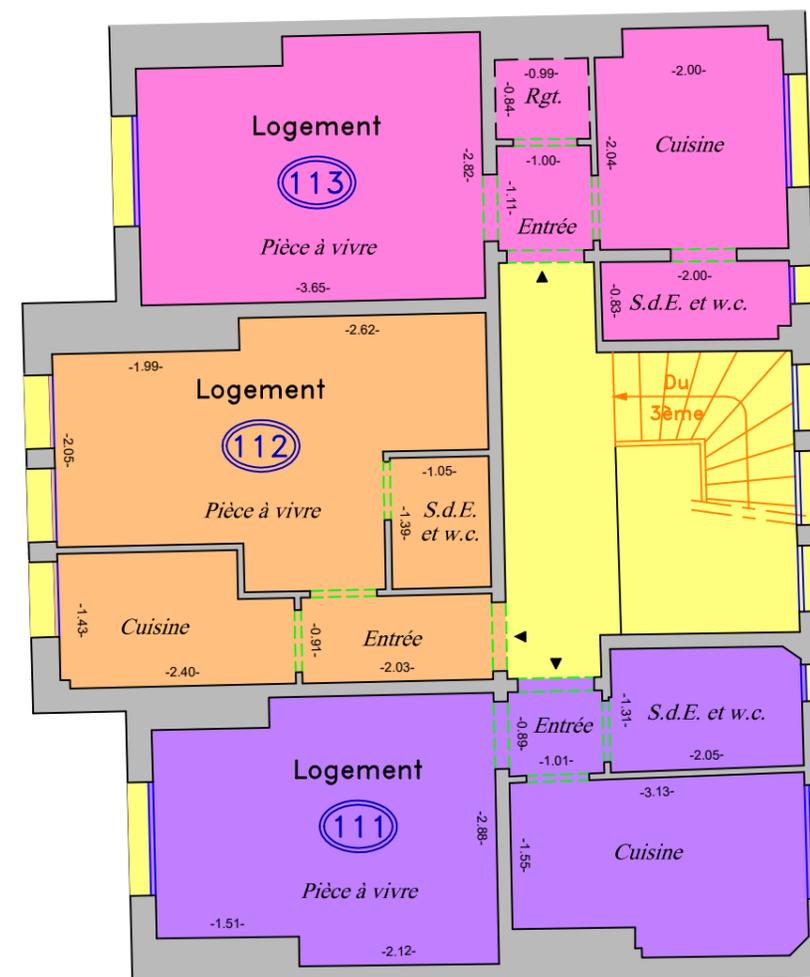
P17092 - Plans.dwg

AFFAIRE-P17092

<p>CLIENT : SCI du 52, rue de la Réunion 52, rue de la Réunion 75020 PARIS</p>	<p>PARIS - 20ème arrondissement 52, rue de la Réunion</p> <p>PLAN DE COPROPRIÉTÉ 3ème Étage</p> <p>ECHELLE DE SORTIE : 1/75° ECHELLE DE PRECISION : 1/100°</p>	<p>OBSERVATIONS & NOTAS :</p> <p>Les plans d'intérieur à l'échelle du 1/100° sont établis afin de permettre la gestion des locaux, ils ne peuvent être utilisés dans le cadre d'études liées à la réhabilitation ou à la restructuration des locaux qui nécessiteraient des plans d'intérieur à l'échelle du 1/50°.</p>	<p>INDICE A</p> <p>DATE 22/01/2017</p> <p>DESSINE PAR D.D.</p> <p>VERIFIE PAR W.H.</p>	 <p>TT GÉOMÈTRES EXPERTS</p> <p>AGENCE DE PARIS 10 rue Merveur 75011 PARIS Tél. 01 42 06 03 85 Fax. 01 42 06 88 30 paris@tge.fr</p>
--	--	---	--	--



Bâtiment B



P17092 - Plans.dwg

AFFAIRE-P17092

CLIENT :
SCI du 52, rue de la Réunion
52, rue de la Réunion
75020 PARIS

PARIS - 20ème arrondissement
52, rue de la Réunion

PLAN DE COPROPRIÉTÉ
4ème Étage

ECHELLE DE SORTIE : 1/75°
ECHELLE DE PRECISION : 1/100°

OBSERVATIONS & NOTAS :

Les plans d'intérieur à l'échelle du 1/100° sont établis afin de permettre la gestion des locaux, ils ne peuvent être utilisés dans le cadre d'études liées à la réhabilitation ou à la restructuration des locaux qui nécessiteraient des plans d'intérieur à l'échelle du 1/50°.

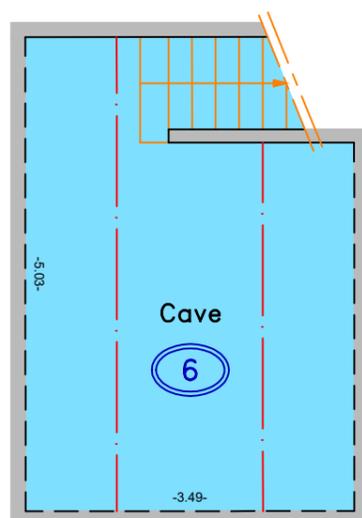
INDICE	A
DATE	22/01/2017
DESSINE PAR	D.D.
VERIFIE PAR	W.H.



AGENCE DE PARIS
10 rue Mercœur
75011 PARIS
Tél. 01 42 06 03 85
Fax. 01 42 06 88 30
paris@tge.fr



Bâtiment A



P17092 - Plans.dwg

AFFAIRE-P17092

CLIENT :
SCI du 52, rue de la Réunion
52, rue de la Réunion
75020 PARIS

PARIS - 20ème arrondissement
52, rue de la Réunion

PLAN DE COPROPRIÉTÉ
Sous-Sol

ECHELLE DE SORTIE : 1/75°
ECHELLE DE PRECISION : 1/100°

OBSERVATIONS & NOTAS :

Les plans d'intérieur à l'échelle du 1/100° sont établis afin de permettre la gestion des locaux, ils ne peuvent être utilisés dans le cadre d'études liées à la réhabilitation ou à la restructuration des locaux qui nécessiteraient des plans d'intérieur à l'échelle du 1/50°.

INDICE	A
DATE	22/01/2017
DESSINE PAR	D.D.
VERIFIE PAR	W.H.



AGENCE DE PARIS

10 rue Mercœur
75011 PARIS
Tél. 01 42 06 03 85
Fax. 01 42 06 88 30
paris@tge.fr